

**GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 17-04-109

Le 13 juin 2017

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès) concernant les mandats d'arrestation*

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 12 avril 2017. Nous comprenons de celle-ci que vous désirez obtenir tout document relativement au nombre et à la nature des mandats d'arrestation émis et en attente d'être exécutés par tous les corps policiers au Québec et au Canada en date d'avril 2017.

En date du 4 mai 2017, le nombre des mandats d'arrestations en attente d'être exécutés par tous les corps policiers au Québec s'élève à 21 087. Quant à leur nature, nos systèmes informatisés ne permettent pas de la comptabiliser puisque le mandat d'arrestation est une catégorie de mandats (Article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Finalement, en ce qui concerne les données pour le Canada, nous ne sommes pas en mesure de répondre à cette partie de votre demande car le Centre de Renseignements Policiers du Québec (C.R.P.Q) ne répertorie que les données policières pour le territoire du Québec (Article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zineb Ninia
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels